

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 8 juillet 2020

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, M. Sadi, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Bluteau, Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, M. Monany, Mme Maroun, M. Chevreau, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Derkaoui donnant pouvoir à M. Bedreddine
Mme Valls donnant pouvoir à M. Guiraud
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Bluteau

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Abomangoli, Mme Valleton



Délibération n° 13-01 du 8 juillet 2020

APPEL À AGIR 2020 « IN SEINE-SAINT-DENIS » – AXE 1 : INNOVATION SOCIALE ET INCLUSION – INCLUSION PAR LE SPORT – SUBVENTIONS – AVENANT.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2019-XII-55 du 12 décembre 2019 chargeant notamment la commission permanente de prendre les dispositions élargissant le périmètre de l'appel à agir « In Seine-Saint-Denis »,

Vu le règlement général et les règlements thématiques de l'appel à agir « In Seine-Saint-Denis » approuvés par sa délibération n° I du 30 janvier 2020,

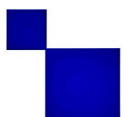
Vu la convention et ses avenants avec le comité départemental de gymnastique,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ALLOUE les subventions de fonctionnement suivantes, affectées aux actions proposées dans le cadre de l'axe 1 « Innovation sociale et inclusion – inclusion par le sport » de l'appel à agir in Seine-Saint-Denis :

- 4 500 euros au Comité départemental de gymnastique de la Seine-Saint-Denis,
- 5 000 euros à l'association PraTTique,
- 4 980 euros à l'association HOME,
- 5 000 euros au Tennis-club de Clichy-sous-Bois,
- 5 000 euros au Tennis-club Les Lilas,
- 3 000 euros à Vivacités Île-de-France,
- 5 000 euros à l'Espérance sportive de Stains ;



- APPROUVE l'avenant, dont projet ci-annexé, à conclure avec le comité départemental de gymnastique de la Seine-Saint-Denis ;

- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer ledit avenant au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental,
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.